

# Ordre des technologues de laboratoire médical de l'Ontario

2023 Rapport annuel



# À propos de l'OTLMO

L'Ordre des technologistes de laboratoire médical de l'Ontario (OTLMO) protège le droit du public à recevoir des soins de santé sécuritaires, compétents et éthiques. Pour ce faire, nous **réglementons les professionnels qui effectuent des tests de laboratoire** dans toute la province. L'OTLMO est l'organisme de gouvernance des technologistes de laboratoire médical (TLM) qui exercent en Ontario.

L'OTLMO veille à ce que vous puissiez avoir confiance dans les TLM qui effectuent vos tests de laboratoire. Les personnes qualifiées doivent être inscrites auprès de l'OTLMO pour travailler comme TLM en Ontario. En tant que professionnels de la santé réglementés, les TLM sont tenus responsables de leur conduite et de leur pratique.

Notre rôle, nos programmes et notre gouvernance contribuent tous à rendre la profession de technologie de laboratoire médical responsable envers le public.



## Un message de la présidente du conseil d'administration de l'OTLMO pour 2023



**Helen Meaney, MBA, BA, TLM**



L'année 2023 a été passionnante et importante pour l'Ordre des technologistes de laboratoire médical de l'Ontario (OTLMO). Bien que je connaisse la gouvernance de l'Ordre, compte tenu de mon implication au sein du conseil d'administration de l'OTLMO et de divers comités statutaires depuis 2019, 2023 a marqué ma première expérience en tant que présidente du conseil.

Il y a plusieurs faits saillants à discuter concernant tout le travail clé accompli par l'Ordre au cours de la dernière année. L'un des travaux que je suis la plus fière de présenter au nom du conseil d'administration de l'OTLMO serait notre engagement continu à mettre en œuvre notre plan d'équité, de diversité, d'inclusion et de justice (EDI/J). Je suis heureuse de confirmer que le conseil d'administration de l'OTLMO a établi un plan d'action fondé sur les principes de l'EDI/J comme moyen de faire progresser continuellement son orientation. Ce plan d'action a été élaboré et approuvé pour veiller à ce que le public de l'Ontario, les inscrits à l'Ordre et tous les autres groupes de parties prenantes de l'Ordre aient une compréhension transparente de l'orientation du conseil d'administration sur ces questions. Dans le présent rapport, nous avons inclus de l'information sur chacun des principes de l'EDI/J débattus, ainsi que sur l'ensemble du plan.

J'ai le plaisir d'annoncer que le conseil d'administration de l'OTLMO est demeuré fidèle à son engagement de protection du public et de transparence en veillant à ce que toutes les politiques, tous les processus et tous les renseignements réglementaires importants révisés soient accessibles au public sur le site Web de l'OTLMO et les médias sociaux. Des informations relatives aux politiques supplémentaires du comité d'assurance de la qualité, des informations révisées sur le processus de nomination du conseil d'administration, des modifications apportées aux formulaires d'inscription et plus encore ont été partagées tout au long de 2023. Pour obtenir de plus amples renseignements sur la transparence au sein de l'Ordre, faites défiler jusqu'à la section « Transparence et intérêt public » du présent document.

Un autre projet passionnant que le conseil d'administration a réalisé en 2023 a été l'approbation des politiques sur les objectifs (résultats critiques) pour 2024 à 2026/27, ainsi que l'approbation des objectifs par le registraire et PDG pour 2024. Il s'agit d'une mise à jour importante pour l'Ordre, car les politiques sur les objectifs (résultats critiques) établissent l'orientation future de l'Ordre, qui est définie davantage par des résultats opérationnels, des initiatives et des plans précis exécutés par le personnel de l'Ordre. Je vous encourage à consulter la section « Résultats en matière de gouvernance » du présent rapport pour en apprendre davantage sur l'orientation future de l'Ordre.

Enfin, je suis fière d'annoncer que le conseil d'administration de l'OTLMO a poursuivi son engagement à se tenir redevable et à offrir l'excellence en matière de gouvernance. J'attirerai votre attention sur le tableau de bord de la gouvernance, inclus dans le présent rapport, qui comprend la mesure des indicateurs clés de gouvernance et de résultats au cours des dernières années, y compris la participation du conseil d'administration, l'orientation, la surveillance des activités, la formation continue, et plus encore.

Je tiens à vous remercier de m'avoir donné l'occasion de présider le conseil d'administration au cours de la dernière année et je vous encourage à rester constamment engagés dans les activités de l'Ordre en visitant notre site Web, nos canaux de médias sociaux et divers bulletins d'information.

Cordialement,

**Helen**

L'année 2023 a été passionnante et percutante pour l'Ordre. Une grande partie du travail accompli consistait à réaliser des progrès dans de nombreuses initiatives en cours et à pivoter rapidement pour s'adapter aux changements externes.

L'un des développements les plus notables auxquels le personnel de l'Ordre a répondu en 2023 a été les modifications apportées à la *Loi de 1991 sur les professions de la santé réglementées* et, par la suite, à la *Loi de 1991 sur les technologistes de laboratoire médical*. Ces modifications ont fait place à deux nouveaux moyens de s'inscrire auprès de l'Ordre. Il s'agissait notamment d'un certificat d'inscription d'urgence et de l'introduction d'une nouvelle façon pour les praticiens inscrits dans une autre province d'exercer en Ontario tout en demandant l'inscription à l'OTLMO. Je suis heureux d'annoncer que le personnel d'inscription de l'OTLMO s'est adapté efficacement à ces changements environnementaux et a modifié les conditions du processus d'inscription à l'OTLMO en conséquence. De plus, le personnel de l'OTLMO a planifié et fourni un séminaire en ligne éducatif sur ces modifications réglementaires et sur ce que cela signifie pour les inscrits de l'Ordre. Ce séminaire en ligne est disponible sur notre site Web. Pour obtenir de plus amples renseignements sur ces importantes modifications réglementaires, veuillez consulter les mises à jour au Programme d'inscription à l'OTLMO plus loin dans le présent rapport.

Le personnel de l'OTLMO a également travaillé sur plusieurs initiatives en cours de l'Ordre, y compris l'engagement du conseil d'administration. Étant donné que la liaison avec les responsables de la prestation des soins est une priorité importante du conseil d'administration de l'OTLMO, les commentaires de plusieurs de nos principaux groupes de parties prenantes ont fourni des renseignements très importants lorsque nous avons entamé l'élaboration de notre nouveau cadre stratégique pour 2024-2026/27.

Notre plan de liaison avec les responsables des soins offre au conseil d'administration de l'OTLMO une occasion unique d'obtenir des renseignements importants sur des questions comme la poursuite de la réglementation des assistants et des techniciens de laboratoire médical en Ontario. Les séances de groupes de discussion et les possibilités de sondage coordonnées par le personnel de l'Ordre ont permis de s'assurer que le conseil d'administration de l'OTLMO était bien informé sur la question tout au long de l'élaboration du nouvel ensemble de politiques sur les objectifs (résultats critiques).

Un autre avantage de nos initiatives continues de liaison avec les responsables des soins est une compréhension cohérente et bien informée des tendances actuelles en matière de ressources humaines dans le domaine de la santé. Les données relatives aux besoins en ressources humaines dans le domaine de la santé fournissent des renseignements extrêmement précieux sur les changements importants en matière de données démographiques et d'exercice au sein de la profession de TLM. Je suis fier d'annoncer que le personnel de l'OTLMO a été en mesure d'analyser continuellement les tendances externes en matière de ressources humaines et d'adapter efficacement les activités de l'Ordre.

Je conclurai ce message en exprimant ma gratitude au conseil d'administration de l'OTLMO, au personnel de l'OTLMO et aux inscrits à l'Ordre pour avoir appuyé l'excellence globale de la profession et travaillé en collaboration pour offrir une protection du public de la plus haute qualité possible aux Ontariennes et aux Ontariens. Je vous remercie de cette année percutante, et je me réjouis à l'idée de continuer à collaborer efficacement à la réalisation du mandat de l'Ordre.

Cordialement,



**John**

## Un message du registraire et PDG



**John Tzountzouris, MA, BSc,  
BHA, TLM, GSP**



# Mission

---

L'OTLMO existe pour assurer la protection du **droit du public à des soins de santé sécuritaires et de grande qualité, par l'entremise de l'autoréglementation et du leadership de la profession de TLM.**

# Vision

L'OTLMO sera reconnu par ses parties prenantes comme un **excellent chef de file dans le milieu de la réglementation de la santé** et comme un **organisme de gouvernance fiable, apprécié et équitable**. Un service à la clientèle exceptionnel, des programmes de haute qualité, des membres engagés et la stabilité financière seront les caractéristiques de l'organisation.

# Valeurs

---

## Compétence et confiance

Leadership

Intégrité

Responsabilité

Collaboration

Excellence

Bienveillance



## MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OTLMO DE 2023

### **MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :**

- |                       |                                          |
|-----------------------|------------------------------------------|
| 1. Helen Meaney       | Présidente   Membre professionnelle      |
| 2. Karen Persad       | Vice-présidente   Membre professionnelle |
| 3. Jennifer Pilzecker | Vice-présidente   Membre du public       |

### **MEMBRES DU PUBLIC :**

1. Jennifer Pilzecker
2. Walter Hewus
3. Matthew Mackenzie
4. Tammie Rix
5. Rohini Soni
6. Vivian Ufodike
7. Peter McLeman
8. Sarbjeet Saini

### **MEMBRES PROFESSIONNELS :**

1. Helen Meaney
2. Karen Persad
3. George Broukhanski
4. Imaya Dharmasri Vithana
5. Mary Costantino
6. Paula Curti
7. Rino Bonsignore
8. Josh Lewis

### **MEMBRES UNIVERSITAIRES :**

- |                  |                        |
|------------------|------------------------|
| 1. Lavern Bourne | Membre professionnelle |
|------------------|------------------------|

**Nombre de membres du conseil d'administration :** 17 (dernière mise à jour :  
1<sup>er</sup> novembre 2023)

---

LOI DE 1991 SUR LES PROFESSIONS DE LA SANTÉ RÉGLEMENTÉES, L.O. 1991, CHAP. 18, ANNEXE 2; LOI SUR LES TECHNOLOGISTES DE LABORATOIRE MÉDICAL, L.O. 1991, CHAP. 28, ART. 6.

**Membres :** Entre **sept** et **onze** membres sont élus conformément aux règlements administratifs par les membres de l'Ordre. Entre **sept** et **dix** membres sont nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil. Ceux-ci ne sont pas membres de l'Ordre, membres d'un ordre au sens de la Loi de 1991 sur les professions de la santé réglementées ou membres d'un conseil au sens de la Loi de 1991 sur les professions de la santé réglementées. Un membre est choisi, conformément à un règlement administratif pris en vertu de l'article 12, parmi les membres qui font partie du corps professoral d'un établissement d'enseignement en Ontario qui est autorisé à conférer des diplômes en science de laboratoire médical. Le conseil élit chaque année un président et un vice-président parmi les membres.

---

# Nominations aux comités prescrits par la loi de 2023

## Comité de direction

### **Helen Meaney | Présidente**

Karen Persad | **Vice-présidente, professionnel**  
Jennifer Pilzecker | **Vice-présidente, public**  
Paula Curti | **Membre professionnelle**  
Tammie Rix | **Membre du public**

## Comité des relations avec les patients

### **Mary Costantino | Présidente, membre professionnelle**

Joshua Lewis | **Membre professionnel**  
Matthew Mackenzie | **Membre du public**  
Rohini Soni | **Membre du public**  
Shauna Dowsley | **Membre du comité hors conseil**

## Comité d'inscription

### **Jennifer Pilzecker | Présidente, membre du public**

Rohini Soni | **Membre du public**  
Tammie Rix | **Membre du public**  
Imaya Vithana | **Membre professionnelle**  
George Broukhanski | **Membre professionnel**  
Rino Bonsignore | **Membre professionnel**  
Heng Sun | **Membre du comité hors conseil**  
Jingwei Chen | **Membre du comité hors conseil**  
Amanda Cocca | **Membre du comité hors conseil**

## Comité d'assurance de la qualité

### **Lavern Bourne | Présidente, membre professionnelle**

Karen Persad | **Membre professionnelle**  
Walter Hewus | **Membre du public**  
John Kurvink | **Membre du public**  
Claudia Sieffert | **Membre du comité hors conseil**  
Pamela Calverley | **Membre du comité hors conseil**  
Vanessa Lad | **Membre du comité hors conseil**

## Comité des enquêtes, des plaintes et des rapports

### **Matthew Mackenzie | Président, membre du public**

Walter Hewus | **Membre du public**  
Joshua Lewis | **Membre professionnel**  
Paula Curti | **Membre professionnelle**  
Keyur Dixit | **Membre du comité hors conseil**  
Lucia Di Pietro-Dozois | **Membre du comité hors conseil**  
Anne Augustin | **Membre du comité hors conseil**  
Melissa Desaulnier | **Membre du comité hors conseil**  
Chirag Vyas | **Membre du comité hors conseil**  
Lisa Linder | **Membre du comité hors conseil**

## Comité disciplinaire

### **John Kurvink | Président, membre du public**

Tammie Rix | **Membre du public**  
Vivian Ufodike | **Membre du public**  
Rino Bonsignore | **Membre professionnel**  
Lavern Bourne | **Membre professionnelle**  
Maimin Xu | **Membre du comité hors conseil**  
Masi Basiri | **Membre du comité hors conseil**  
Pamela Calverley | **Membre du comité hors conseil**  
Shauna Dowsley | **Membre du comité hors conseil**  
Geeta Seocharan | **Membre du comité hors conseil**

## Comité d'aptitude professionnelle

### **George Broukhanski | Président, membre professionnel**

Mary Costantino | **Membre professionnelle**  
Peter McLeman | **Membre du public**  
Sarbjeeet Saini | **Membre du public**  
Vivian Ufodike | **Membre du public**  
Geeta Seocharan | **Membre du comité hors conseil**  
Omid Nouri | **Membre du comité hors conseil**

# Fins (résultats critiques) Politiques

Les politiques sur les objectifs de haut niveau (résultats critiques) sont définies par le conseil d'administration de l'OTLMO et sont réexaminées tous les **trois ou quatre ans**. Les politiques sur les objectifs (résultats critiques) **guident l'orientation et le travail quotidien de l'OTLMO en tant qu'ordre de réglementation de la santé** et permettent de s'assurer que le **public est convaincu que les inscrits à l'OTLMO fournissent un exercice professionnel sécuritaire et de haute qualité de la science de laboratoire médical**.

Les politiques sur les objectifs (résultats critiques) permettent de s'assurer que **l'OTLMO fournit des services de laboratoire de haute qualité** au public, provenant de professionnels compétents et éthiques.

## Politiques sur les objectifs de haut niveau (résultats critiques)

Le public est convaincu que les inscrits à l'OTLMO offrent un **exercice professionnel sécuritaire et de haute qualité de la science de laboratoire médical**.

Plus précisément, **l'Ordre des technologistes de laboratoire médical de l'Ontario (OTLMO) existe pour assurer l'intérêt public suivant (objectif) :**

### Politique sur les objectifs (résultats critiques) n° 1 – Confiance du public dans la réglementation des professions de la santé

Le public de l'Ontario peut compter sur des processus réglementaires **équitable, transparents, opportuns, objectifs et efficaces** liés aux professionnels de la technologie de laboratoire médical.

### Politique sur les objectifs (résultats critiques) n° 2 – Professionnels responsables

Des technologistes de laboratoire médical **responsables, compétents et éthiques** exercent **de façon sécuritaire, efficace et collaborative**, conformément aux normes d'exercice et aux obligations professionnelles actuelles et en évolution.

### Politique sur les objectifs (résultats critiques) n° 3 – Réglementation efficace du système de santé

**3.1** Les relations de travail et les partenariats **collaboratifs influencent positivement les décisions efficaces en matière de réglementation** et de politiques relatives aux soins de santé.

**3.2** Il existe une surveillance complète des assistants et des techniciens de laboratoire médical pour assurer la **protection et la sécurité du public**.

# Approche de gouvernance de l'O

Le système de gouvernance employé par une organisation est composé de certains éléments structurels précis, qui soutiennent individuellement et collectivement une gouvernance efficace. Dans le cas des ordres de réglementation de la santé, ces éléments comprennent **les lois et les règlements, les règlements administratifs, l'approche de gouvernance choisie par le conseil d'administration**, y compris **la structure du conseil d'administration et les politiques de gouvernance qu'il établit**.

Le conseil d'administration est l'organe directeur de l'OTLMO. Le conseil d'administration établit **l'orientation stratégique de l'OTLMO et les résultats qui permettront à l'autoréglementation des technologistes de laboratoire médical (TLM) d'aller de l'avant dans l'intérêt de la sécurité publique**, conformément au cadre législatif qui régit nos activités.

Le conseil d'administration de l'OTLMO utilise le **modèle Policy Governance®**, qui est une approche systémique de la gouvernance fondée sur des principes pour **former une orientation stratégique, influencer la stratégie et les activités, et surveiller les résultats et les progrès en matière de réalisation et de conformité relatives aux politiques**.

Les directives du conseil d'administration en ce qui a trait aux principes de gouvernance sont décrites dans sa **Politique sur le processus de gouvernance : Philosophie/approche de gouvernance**, de la façon suivante :

Le conseil d'administration veille à ce que toutes les activités de l'Ordre soient menées de **manière transparente, légale, prudente, éthique et équitable**.

Le conseil d'administration, **qui appuie des soins sécuritaires et de qualité en matière de technologie de laboratoire médical**, est **tenu responsable envers les citoyens de l'Ontario** de s'assurer que toutes les mesures qu'il prend sont conformes à la loi, au Règlement de l'OTLMO et aux politiques du conseil d'administration. Le conseil d'administration travaille au nom de cette vaste propriété publique, y compris les technologistes de laboratoire médical, pour **servir l'intérêt public**.

L'objectif du conseil d'administration est de s'assurer que l'Ordre des technologistes de laboratoire médical de l'Ontario de l'Ontario atteint **les résultats décrits dans ses politiques sur les objectifs critiques** et agit dans le cadre de la gouvernance établie dans les **paramètres de risque décrits dans ses politiques sur les limites pour les cadres supérieurs**. Le conseil d'administration veille à ce que toutes les activités de l'Ordre soient menées de **manière transparente, juridique, éthique et inclusive**.

Le conseil d'administration est le principal lien de l'OTLMO avec la voix du public dans la gouvernance de l'Ordre. À ce titre, l'approche de gouvernance du conseil d'administration :

- Met l'accent sur la clarté des objectifs (résultats critiques) pour le public.
- Encourage et invite divers points de vue afin de découvrir et d'atténuer les angles morts et d'assurer une approche équitable et inclusive, tout en établissant un consensus.
- Pratique la prise de décisions collaborative et collective.
- Fait clairement la distinction entre les rôles de gouvernance (conseil d'administration) et de gestion (registraire et PDG).
- Met l'accent sur la pensée avant-gardiste, l'orientation stratégique et le leadership visionnaire plutôt que sur les détails administratifs.
- Est proactif plutôt que réactif en utilisant la pensée générative pour explorer de nouvelles possibilités.
- Fait preuve d'un engagement à l'égard de la participation plus large de l'OTLMO et le public

# Équité, diversité, inclusion et justice à l'OTLMO

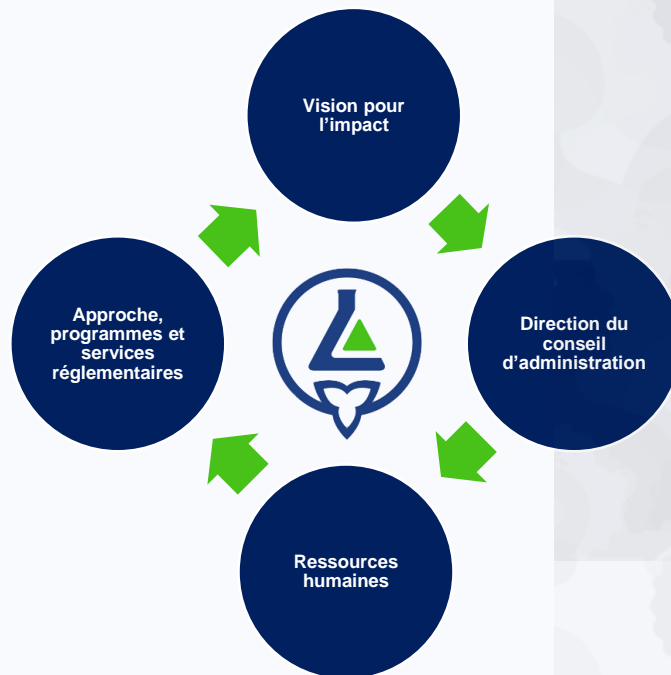
Le conseil d'administration de l'OTLMO continue de faire avancer le travail défini dans le Plan d'équité, de diversité, d'inclusion et de justice de l'OTLMO.

Au cours des années précédentes, le conseil d'administration de l'OTLMO s'est fixé

« Ensemble en tant que conseil d'administration, commencer le processus d'apprentissage sur les questions d'équité, de diversité, d'inclusion et de justice, y compris les questions et les préoccupations, l'impact et les mesures dont le conseil d'administration a besoin, ainsi que l'influence et l'orientation connexes que le conseil souhaite avoir sur l'OTLMO en tant qu'organisation. »

Un projet d'ensemble de **principes du conseil** liés à l'équité, à la diversité, à l'inclusion et à la justice a été rédigé et discuté par le conseil, et les principes approuvés sont présentés ici :

*Pour de plus amples renseignements sur le plan EDI/J de l'OTLMO, visitez notre site Web.*



## 2023 et au-delà

Tout au long de 2023, six politiques du conseil d'administration ont fait l'objet d'un examen spécial pour s'aligner sur les principes EDI-J du conseil, et dix autres qui ont fait l'objet d'un examen régulier ont été révisées au besoin pour la même raison.

De plus, les processus d'élection des membres professionnels du conseil d'administration et de nomination des membres du conseil d'administration ont été révisés et mis à jour pour soutenir l'équité, la diversité, l'inclusion et la justice.

# Modernisation de la gouvernance



Une gouvernance efficace a été et continue d'être un engagement évolutif de l'OTLMO depuis 2010, guidé par la recherche, la pensée contemporaine et les pratiques fondées sur des données probantes. Le conseil d'administration de l'OTLMO s'est concentré périodiquement sur la modernisation de la gouvernance tout au long de l'histoire de l'OTLMO, y compris, mais sans s'y limiter, des révisions ciblées et spécifiques du Règlement de l'OTLMO concernant la nomenclature, l'intégration du conseil, la taille du conseil et l'approche des élections du conseil d'administration. De plus, le conseil d'administration a réalisé des progrès graduels dans la modernisation de la gouvernance, avec le désir d'aller de l'avant efficacement, pour finalement reconnaître qu'un programme plus holistique de modernisation de la gouvernance était nécessaire.

## Principes de modernisation de la gouvernance du conseil d'administration de l'OTLMO

Les principes de modernisation de la gouvernance du conseil d'administration de l'OTLMO sont les suivants :

**1 : Composition d'un conseil d'administration efficace**

**2 : Inclusion des voix**

**3 : Formation et établissement de liens continus**

Un plan longitudinal de modernisation de la gouvernance, ancré aux principes décrits ci-dessus, a été élaboré par le conseil pour 2023 et au-delà.

Tout au long de 2023, les travaux suivants ont été réalisés en ce qui concerne la modernisation de la gouvernance :

Une analyse des lacunes dans le règlement administratif a été présentée au conseil d'administration tout au long de l'année. Dix politiques du conseil ont été révisées au cours de la période visée par le rapport, et une analyse par rapport au règlement administratif actuel a été incluse dans le processus d'examen. De plus, une politique du conseil a fait l'objet d'un examen spécial et une nouvelle politique du conseil a été approuvée pour s'harmoniser avec le règlement administratif actuel.

De plus, les composantes suivantes du Plan de modernisation de la gouvernance ont été réalisées :

- Un conseil d'administration complet a été recruté, en utilisant une approche actualisée pour le recrutement, y compris une représentation professionnelle et publique égale au sein du conseil.
- Le conseil a entièrement mis en œuvre son Plan de liaison des responsables.
- Un cadre de compétences et un profil ont été présentés au conseil.

Pour de plus amples renseignements sur le plan complet de modernisation de la gouvernance de l'Ordre, veuillez [consulter notre site Web](#).




## Résultats en matière de gouvernance

Le conseil d'administration de l'OTLMO s'est réuni six fois en 2023 virtuellement, et en utilisant un modèle hybride.

Tout au long de 2023, le conseil d'administration de l'OTLMO a participé aux séances d'orientation et d'éducation suivantes :

- Aperçu de l'organisation de l'OTLMO, du cadre stratégique 2020-2023 et des priorités stratégiques clés
- Orientation sur le contexte, la genèse et la raison d'être des politiques sur les objectifs 2019-2023 de l'OTLMO
- Approche de gouvernance de l'OTLMO : Cadre de gouvernance des politiques / Module système 1 – Le pourquoi de la gouvernance des politiques : Parties I et II
- Approche de gouvernance de l'OTLMO : Cadre de gouvernance des politiques / Module système 5 – Caractère des dirigeants du conseil d'administration et dynamique/culture du conseil d'administration
- Histoire de la raison d'être de la réglementation des assistants et techniciens de laboratoire médical en Ontario
- Perspectives juridiques de la réglementation, y compris le rôle et les responsabilités des membres du conseil d'administration et les tendances en matière de réglementation de la santé
- Une perspective de relations gouvernementales visant à mieux comprendre l'orientation stratégique du gouvernement de l'Ontario sur la réglementation de la santé
- Rapport sur les résultats de l'engagement des responsables des soins et des propriétaires, y compris les points de vue du public, des employeurs et des inscrits
- Mise à jour sur les ressources humaines dans le domaine de la santé pour les TLM


- 
- Orientation sur les compétences financières des membres du conseil d'administration
  - Séance de planification des orientations stratégiques pour élaborer ses politiques sur les objectifs (résultats critiques)
  - Planification de l'évaluation du rendement du registraire et PDG pour 2023
  - Évaluation de la qualité de l'éducation alternative
  - Portail de l'ACORPLM et projets de voies flexibles

**Le conseil d'administration de l'OTLMO a approuvé ou dirigé les initiatives et les réalisations notables suivantes en 2023 :**

- Réception d'une mise à jour sur la justification et les stratégies actuelles pour atteindre la réglementation des assistants et des techniciens de laboratoire médical
- Rapport sur les résultats de la politique n° 1 sur les objectifs

approuvés – Règlement sur la confiance du public dans les professions de la santé

- Rapport sur les résultats de la politique n° 2 sur les objectifs approuvés – Professionnels responsables
- Rapport sur les résultats de la politique n° 3 sur les objectifs de haut niveau approuvés – Réglementation efficace du système de santé : Rapport d'étape
- Acceptation du rapport et des résultats du plan de liaison du conseil d'administration et des responsables (propriétaires) de la prestation de soins de l'OTLMO pour 2023
- Données acceptées sur la carte de pointage de la gouvernance du conseil d'administration
- Acceptation du rapport du registraire et PDG sur les nominations pour les postes de dirigeants du conseil d'administration de 2024

- 
- Élection des membres du conseil d'administration de l'OTLMO pour 2024
  - Approbation du registre des risques pour le conseil d'administration de l'OTLMO pour 2023-2024
  - Approbation du nouveau cadre de compétences du conseil d'administration de l'OTLMO
  - Approbation des politiques sur les objectifs (résultats critiques) de l'OTLMO pour 2024 à 2026/2027
  - Approbation de l'interprétation des objectifs pour 2024 par le registraire et PDG
  - Approbation de la modification des conditions d'inscription de l'OTLMO, telles que définies dans le Règlement de l'Ontario 207/94 pris en application de la *Loi de 1991 sur les technologistes de laboratoire médical*, concernant la catégorie d'inscription d'urgence.

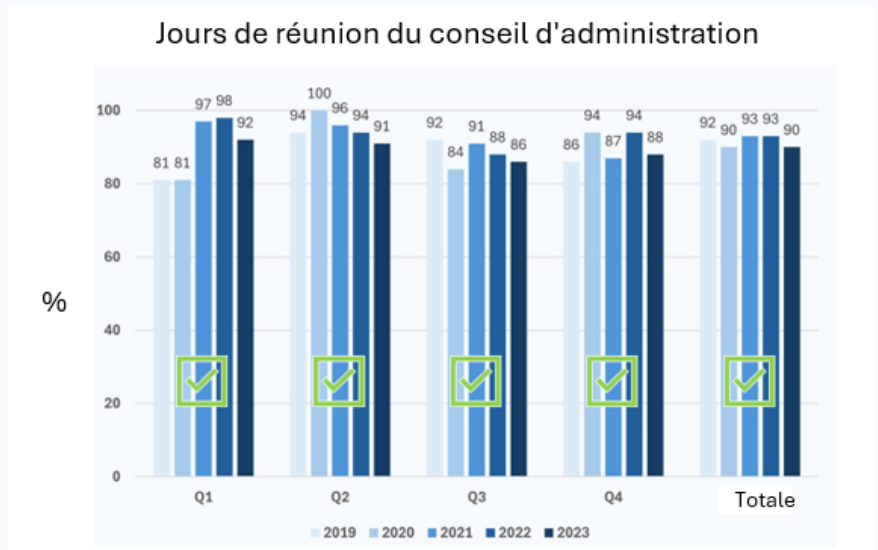
# Tableau de bord de gouvernance

L'OTLMO se tient responsable de la réalisation de sa vision, de l'atteinte des résultats essentiels du L'OTLMO et de l'excellence en matière de gouvernance. Au cours des cinq dernières années, le Conseil a mesuré des indicateurs clés de gouvernance et de résultats. Il reconnaît que mesurer des indicateurs significatifs est un processus d'apprentissage continu.

## Participation du Conseil

La participation et l'engagement des membres du Conseil à chaque réunion sont essentiels pour garantir que diverses perspectives soient entendues et qu'un consensus soit atteint. Le Conseil évalue attentivement la présence de tous ses membres.

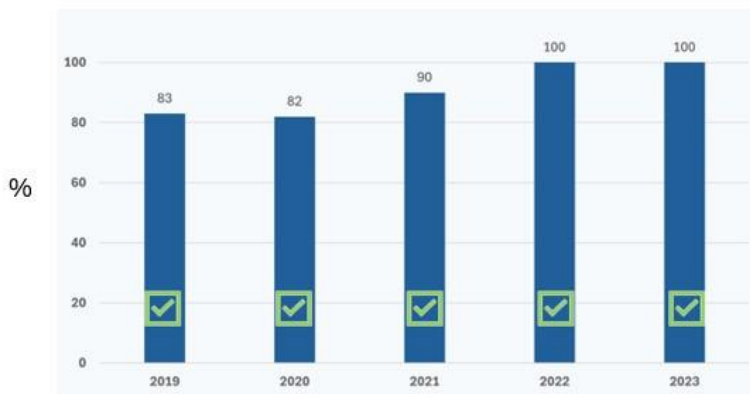
**CIBLE ATTEINTE**



Total = 90 % (139 journées-personnes ajustées de présence au Conseil / 155 journées-personnes ajustées possibles au Conseil)

## Orientation du Conseil

Membres du conseil ayant terminé la première séance d'orientation annuelle du conseil (en %)



Total = 16/16 = 100 %  
• Nouveaux 1/1 = 100 % [Cible : 88 %]  
• Membres en poste 15/16 = 94 %

**CIBLE ATTEINTE**



Chaque année, le Conseil met en œuvre un programme d'orientation annuel complet afin de s'assurer que ses membres disposent d'une connaissance approfondie du mandat et de l'approche de gouvernance du L'OTLMO, du secteur de la réglementation de la santé en Ontario, de la profession de technologiste de laboratoire médical et du milieu des soins de santé. Le Conseil considère que des membres bien informés et compétents sont essentiels pour atteindre l'excellence en matière de gouvernance.

# Surveillance des opérations par le Conseil en 2023

Le conseil surveille plusieurs paramètres opérationnels et évalue chaque année la performance du PDG dans l'atteinte de ces paramètres opérationnels liés aux résultats obtenus conformément aux attentes éthiques, équitables et prudentes du conseil.

Le Conseil s'engage à améliorer sa capacité à mesurer les processus de gouvernance et les résultats organisationnels importants. En tant qu'organisme directeur de réglementation de la santé, le conseil d'administration de l'OTLMO partage des indicateurs pour faire progresser la responsabilisation et la transparence avec le public et les parties prenantes. Le Conseil se tient responsable de diriger en utilisant des pratiques de gouvernance efficaces.



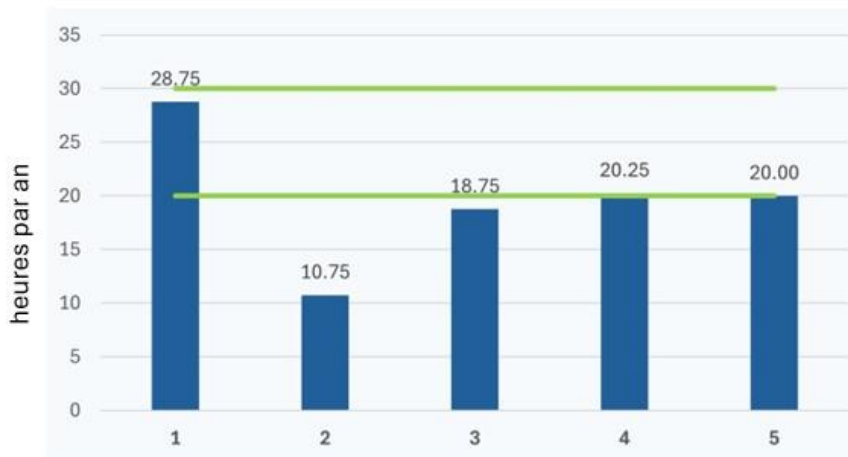
100 % des paramètres prévus pour être surveillés ont été surveillés.  
(23/23 en 2022 et 24/24 en 2023)

**CIBLE ATTEINTE**



# Formation continue du Conseil 2023

Total de la formation continue du conseil (heures par an)



Total Board continuing education learning (in hours per year) [Target range 20-30 hours]

**CIBLE ATTEINTE**



Tout au long de l'année, le Conseil s'engage dans une formation continue complète pour s'assurer que ses décisions sont bien éclairées. Le Conseil participe à un apprentissage avancé sur la législation réglementaire, l'environnement des soins de santé et les principales pratiques de gouvernance. Cet apprentissage implique des discussions clés du Conseil d'administration, des présentations par des experts en la matière, des ateliers d'apprentissage en session et un examen de la littérature et des vidéos clés.

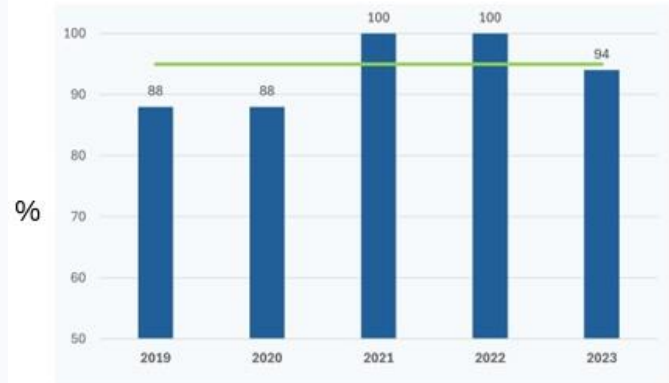
# Auto-évaluation de l'efficacité du conseil d'administration 2023

Chaque année, le Conseil entreprend une auto-évaluation complète de ses propres processus, résultats et relations de travail. Les membres du Conseil évaluent plus de 70 facteurs contribuant à leur efficacité en tant que groupe et individuellement. Le pourcentage de membres du Conseil qui ont participé activement à cette évaluation détaillée chaque année est indiqué.

**OBJECTIF PRESQUE ATTEINTÉ**



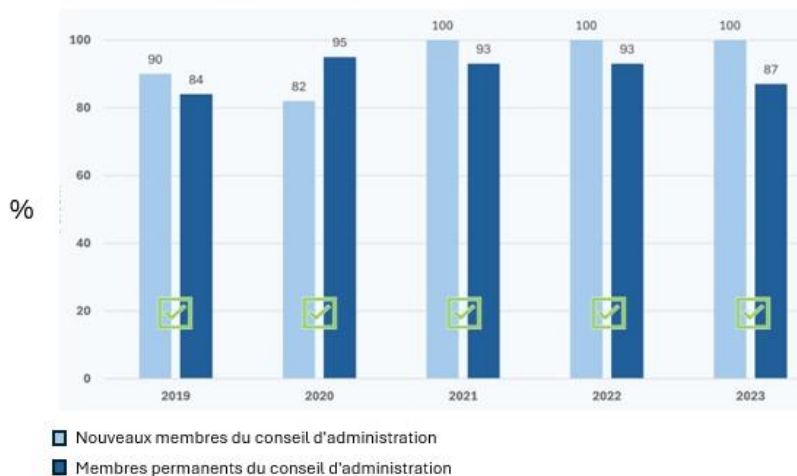
Membres du conseil d'administration éligibles qui ont participé à l'auto-évaluation de l'efficacité du conseil d'administration



Membres du conseil d'administration éligibles qui ont participé à l'auto-évaluation de l'efficacité du conseil d'administration (en %) 16/17 = 94 % [cible 95 %]

## Apprentissage des membres du conseil d'administration 2023

Les nouveaux membres et les membres actuels du conseil d'administration déclarent eux-mêmes leur compréhension de L'OTLMO, de l'approche de gouvernance et de leur rôle



**CIBLE ATTEINTE**



- Nouveaux membres du conseil d'administration 1/1 = 100 % [Cible = 50 % pour les nouveaux membres du conseil d'administration]
- Membres permanents du conseil d'administration 13/15 = 87 % [Objectif pour les membres permanents du conseil d'administration = 80 %]
- Globalement = 87,5 %

# Transparence et intérêt public

Dans le but d'accroître continuellement la transparence des processus et de la prise de décisions de l'Ordre, et de mettre plus d'information à la disposition de la population ontarienne, l'OTLMO a mené les activités suivantes en 2023 :

- Des politiques, des processus et des renseignements réglementaires nouveaux et révisés ont été communiqués publiquement sur le site Web de l'OTLMO afin d'appuyer la transparence des processus décisionnels des comités prescrits par la loi :
  - Trois (3) politiques supplémentaires du comité d'assurance de la qualité
  - Renseignements révisés concernant les nominations des membres de comités faisant partie du conseil d'administration et hors conseil
  - Formulaires d'inscription mis à jour
  - Renseignements sur les processus d'inscription à la catégorie d'urgence
  - Lignes directrices de l'exercice nouvelles et mises à jour

- L'OTLMO a soumis l'Outil de rapport du Cadre de mesure du rendement de l'Ordre (CMRO) au ministère de la Santé en mars et a publié la soumission sur son site Web.

- Le rapport annuel sur les pratiques d'inscription équitables du commissaire à l'équité de l'Ontario (CEO) a été soumis au CEO en juillet et publié sur le site Web de l'OTLMO. De plus, en novembre 2023, le CEO a mis en œuvre la deuxième version de son Cadre de conformité axé sur le risque (CCAR). En vertu de ce cadre, le CEO évalue les activités de chaque organisme de réglementation en fonction de cinq facteurs de risque qui peuvent nuire à sa capacité d'appliquer des pratiques d'inscription équitables pour que les demandeurs formés au pays et à l'étranger puissent obtenir un permis d'exercice. À la fin du processus d'examen des risques, le CEO a déterminé que l'OTLMO devrait être classé dans la catégorie à faible risque pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2026.



- Le Cadre d'évaluation de l'intérêt public de l'OTLMO, qui sert à évaluer l'intérêt public et à rendre compte des résultats de cette évaluation dans tous les processus décisionnels du conseil d'administration et des comités prescrits par la loi, a été approuvé par le conseil d'administration lors de sa réunion de décembre 2022. Le Cadre d'évaluation de l'intérêt public de l'OTLMO a été rendu opérationnel et inclus dans l'interprétation des objectifs par le registraire et PDG pour 2023.

- Le conseil d'administration de l'OTLMO s'est engagé à faire preuve de transparence et de responsabilisation et appuie la divulgation au public de renseignements relatifs aux **résultats et aux progrès réalisés** en ce qui concerne la réalisation de la politique sur les objectifs (résultats critiques) et la conformité aux politiques sur les limites pour les cadres supérieurs dans l'intérêt public, même si ces renseignements sont également utilisés pour l'évaluation du rendement du registraire et PDG. En 2023, les rapports de surveillance des objectifs du registraire et PDG et des limites pour les cadres supérieurs ont été présentés au conseil d'administration lors de réunions publiques du conseil pour démontrer **les progrès réalisés** dans la réalisation des politiques sur les objectifs (résultats critiques) et la conformité aux politiques sur les limites pour les cadres supérieurs pour assurer la transparence et la responsabilisation.



# Engagement du conseil d'administration



Tout au long de 2023, le conseil d'administration de l'Ordre a poursuivi la mise en œuvre de son cadre et de son plan de liaison du conseil d'administration et des responsables de la prestation de soins. L'objectif du plan de liaison du conseil d'administration était de mettre en relation le conseil d'administration de l'Ordre avec les principaux groupes de parties prenantes, de comprendre leurs points de vue sur les initiatives stratégiques de l'Ordre et d'éclairer les décisions du conseil d'administration sur les questions de gouvernance à l'avenir.

La mise en œuvre par le conseil d'administration d'un plan de liaison actif des responsables de la prestation de soins pour 2023 a éclairé les discussions du conseil d'administration qui ont mené à une mise à jour des politiques sur les résultats critiques et les objectifs, y compris les renseignements obtenus à partir :

- de groupes de discussion des employés
- d'un sondage auprès d'un sous-ensemble d'inscrits à l'OTLMO
  - d'un sondage auprès des nouveaux inscrits à l'OTLMO

# Réglementation des assistants et techniciens de laboratoire médical en Ontario

Les assistants et les techniciens de laboratoire médical sont la principale source de contact entre les laboratoires et le public dans les laboratoires hospitaliers et communautaires, et rendent même visite aux patients à leur domicile. Au cours des dernières années, en raison des pressions exercées sur les ressources humaines dans le domaine de la santé, les rôles de ces professionnels se sont étendus et continuent de le faire, et leurs responsabilités se sont accrues pour inclure tous les domaines des tests cliniques en laboratoire. Les assistants et les techniciens de laboratoire médical soutiennent l'exécution des millions de tests de laboratoire effectués chaque année en Ontario.

En raison du risque inhérent que les praticiens de laboratoire non réglementés aient une telle incidence sur les soins aux patients, le conseil d'administration de l'OTLMO a demandé à l'Ordre de rechercher la réglementation des assistants et des techniciens de laboratoire médical de la même manière que les technologues de laboratoire médical sont réglementés en Ontario. L'OTLMO est d'avis qu'un accès accru à un plus large éventail de professionnels de la santé réglementés dans le laboratoire clinique est dans l'intérêt du public. Jusqu'à ce que les assistants et les techniciens de laboratoire médical soient réglementés en Ontario, l'OTLMO a créé la liste volontaire des techniciens de laboratoire médical inscrits, qui a été approuvée par le conseil d'administration de l'OTLMO en tant qu'activité d'intérêt public en vertu de la *Loi de 1991 sur les professions de la santé réglementées*. Pour être acceptés sur la liste, les techniciens de laboratoire médical doivent confirmer qu'ils ont satisfait à des critères particuliers en matière de formation et d'exercice professionnel.

En 2023, l'OTLMO a pris les mesures suivantes à l'appui de la réglementation des assistants et des techniciens de laboratoire médical :



- Lancement réussi du processus de renouvellement annuel de la liste volontaire des techniciens de laboratoire médical inscrits de l'OTLMO.
- Communication avec les employeurs de l'Ontario pour discuter de l'importance de cette initiative réglementaire, ainsi que de la liste volontaire des techniciens de laboratoire médical inscrits de l'OTLMO et de ses avantages.
- Collaboration avec les associations professionnelles nationales et provinciales pour souligner l'importance d'une surveillance globale.
- Communication de l'importance d'une surveillance exhaustive des assistants et des techniciens de laboratoire médical au ministère de la Santé de l'Ontario et à d'autres parties prenantes.

Mises à jour du  
**programme de  
réglementation de  
l'OTLMO**



# Inscription

Le comité d'inscription examine les demandes, émet des ordonnances et fournit des directives concernant les demandes qui lui sont renvoyées par le registraire et PDG ou les professions de la santé

Le comité d'inscription élabore également des politiques et des procédures pour s'assurer que les demandes d'évaluation et d'autres questions liées à l'inscription sont traitées de manière transparente, objective, impartiale et équitable.

**Le comité d'inscription a tenu trois réunions en 2023. Le comité :**

- **A reçu des mises à jour sur :**
  - Le renouvellement annuel de l'inscription 2023
  - Le projet de loi 106, *Loi de 2022 sur la préparation aux pandémies et aux situations d'urgence*, relatif au parcours d'inscription à la catégorie d'urgence.
- **A examiné et approuvé les listes de cours de recyclage mises à jour pour :**
  - les sciences de laboratoire médical
  - la cytologie
  - la génétique

- **A examiné et approuvé neuf politiques révisées dans le cadre de son examen régulier des politiques :**

- **Politique 02 du CI – Examen du manuel des politiques**

La politique fournit une approche uniforme et coordonnée des examens des politiques et des processus d'approbation du comité d'inscription.

- **Politique 05 du CI – Reconnaissance et engagement en matière de supervision**

La politique fournit des détails pour les inscrits en exercice dont le certificat d'inscription est assorti de modalités, de conditions et de restrictions qui les obligent à travailler sous supervision.

- **Politique 08 du CI – Cours de recyclage**

Cette politique reflète l'exigence de cours de recyclage de l'OTLMO de démontrer « l'actualité » des conditions d'accès à la profession pour s'inscrire, ou de changer le certificat d'inscription de non-praticien à praticien.

- **Politique 09 du CI – Changement de catégorie d'inscription**

La politique fournit des détails sur les certificats d'inscription et leurs exigences lorsqu'un inscrit souhaite apporter des modifications à son inscription.

○ **Politique 10 du CI – Politique relative aux garants**

La politique reflète le processus actuel de demande de l'OTLMO, dans le cadre duquel les documents à l'appui doivent être vérifiés par un garant approuvé par l'OTLMO avant d'être soumis.

○ **Politique 11 du CI – Documents de rechange pour l'inscription**

La politique a été révisée pour refléter le processus de demande actuel, qui décrit tous les documents à l'appui acceptables.

○ **Politique 12 du CI – Heures de travail à titre d'assistant ou de technicien de laboratoire médical**

Cette politique a été annulée et les renseignements applicables ont été fusionnés dans la politique 13 du CI.

○ **Politique 13 du CI – Engagement actif**

La présente politique fournit plus de précisions sur la définition de l'engagement actif du comité d'inscription énoncée à l'alinéa 2 (1) 8i) du Règl. de l'Ont. 207/94. La politique détaille également les critères d'évaluation normalisés dans le cas où les demandeurs ou les inscrits ne répondent pas aux options clairement définies en matière d'engagement actif.

○ **Politique 14 du CI – Exemption de l'engagement actif**

Cette politique a été révisée afin de clarifier davantage la capacité du registrateur d'accorder des certificats d'inscription à titre de praticien aux anciens inscrits et aux inscrits non-praticiens dans des circonstances imprévues ou urgentes.

De plus, un sous-comité du comité d'inscription s'est réuni à deux reprises en 2023 pour examiner deux cas liés à la demande et un appel :

- Dans deux cas liés à la demande, le comité a ordonné au registraire et PDG de délivrer un certificat d'inscription au demandeur, assorti de modalités, de conditions et de restrictions précises.
- Dans un cas d'appel, le comité a ordonné au registraire et PDG de délivrer un certificat d'inscription au demandeur, assorti de modalités, de conditions et de restrictions précises.

## Sommaire des renouvellements 2023

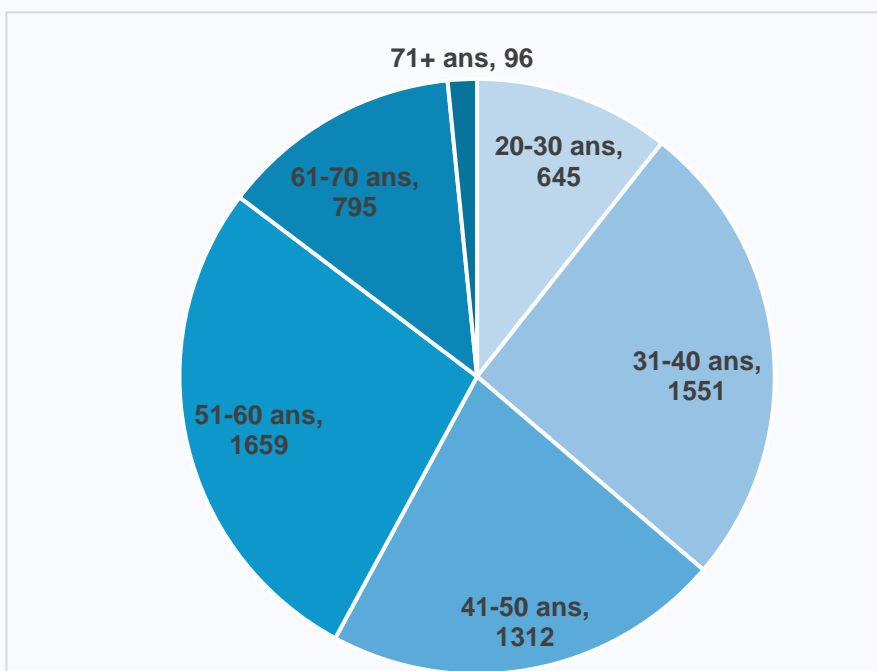
	2019	2020	2021	2022	2023
<b>Avis de renouvellement émis</b>	<b>7 150</b>	<b>7 094</b>	<b>7 022</b>	<b>6 950</b>	<b>6 929</b>
<b>Renouvelé</b>	<b>6 816</b>	<b>6 732</b>	<b>6 655</b>	<b>6 628</b>	<b>6 649</b>
	Praticien : 6356 Non-praticien : 460	Praticien : 6258 Non-praticien : 471	Praticien : 6174 Non-praticien : 481	Praticien : 6091 Non-praticien : 537	Praticien : 6058 Non-praticien : 591
<b>A démissionné</b>	<b>227</b>	<b>251</b>	<b>265</b>	<b>261</b>	<b>217</b>
<b>En suspens</b>	<b>103</b>	<b>115</b>	<b>109</b>	<b>59</b>	<b>61</b>
<b>Décédé(e)</b>	<b>4</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>2</b>	<b>2</b>
<b>Avis d'intention de suspension émis</b>	<b>325</b>	<b>333</b>	<b>330</b>	<b>184</b>	<b>198</b>



## Résumé des démissions

	2019	2020	2021	2022	2023
À la retraite	72 %	80 %	79 %	78 %	81 %
A quitté la province	8 %	7 %	5 %	8 %	7 %
A changé de profession	5 %	5 %	6 %	4 %	6 %
Autre	15 %	8 %	10 %	10 %	6 %

## TLM praticiens par groupe d'âge

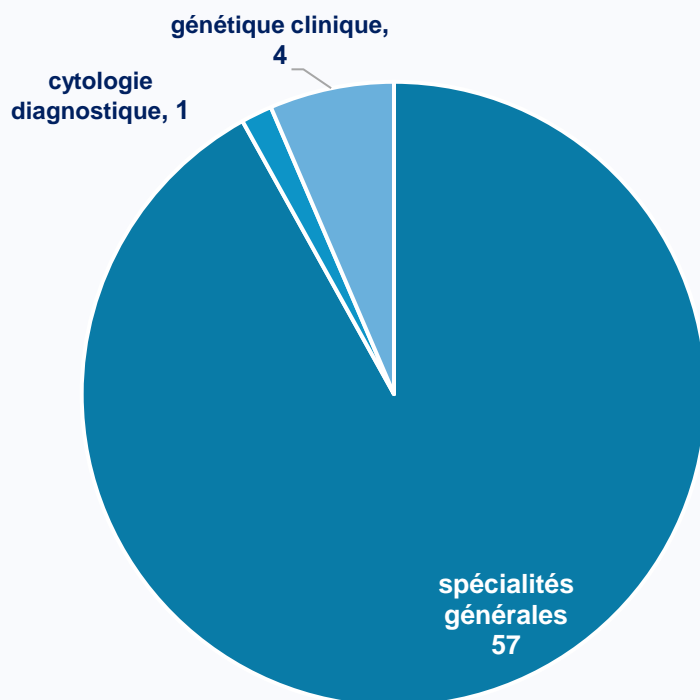


Totale:  
**6058**



## Nouveaux inscrits à l'OTLMO en 2023

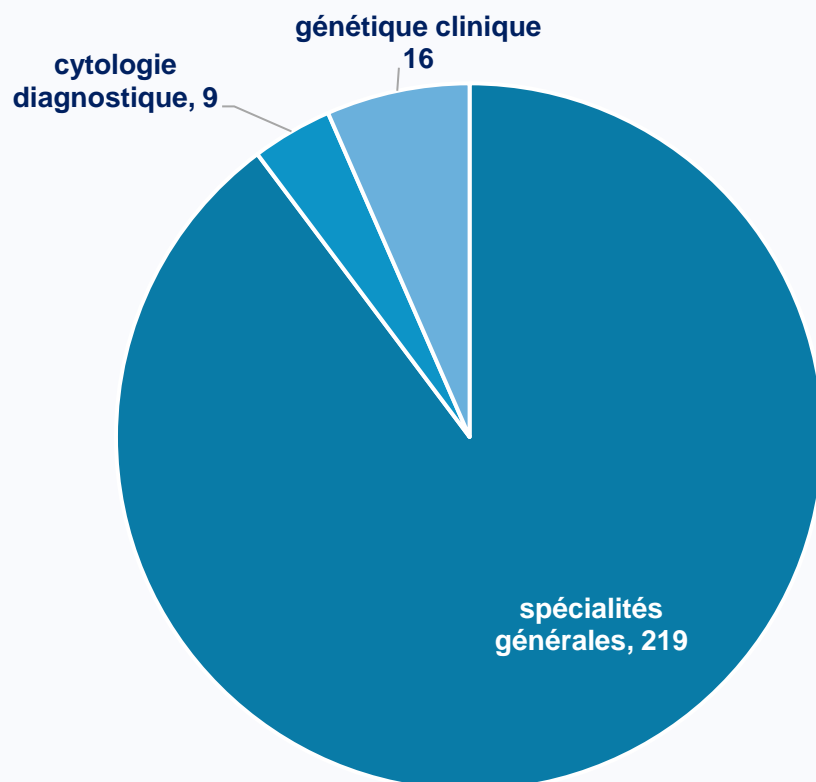
### TLM formés à l'étranger



Totale: **62**



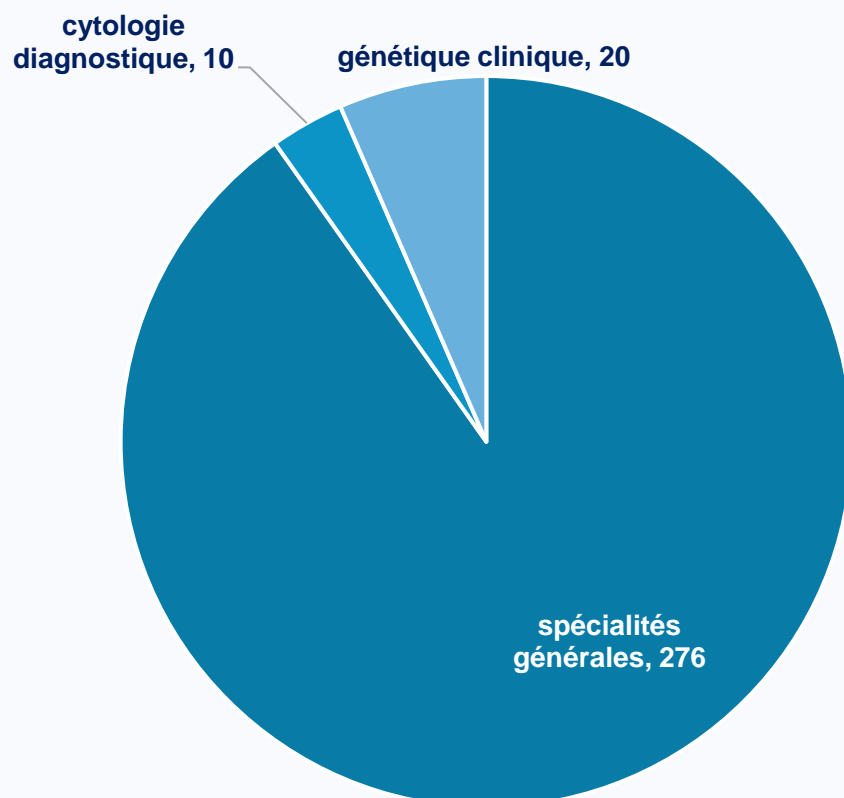
## TLM formés au Canada



Totale: **244**



### Totaux globaux



**Totale: 306**

# Assurance de la qualité

Le comité d'assurance de la qualité a pour mandat d'assurer la qualité de l'exercice professionnel en élaborant et en maintenant des programmes et des normes pour promouvoir la compétence continue des inscrits.

Le comité a tenu trois réunions en 2023 et a reçu des mises à jour sur :

- Les inscrits qui ont déclaré eux-mêmes leur non-conformité aux déclarations d'assurance de la qualité mises à jour pendant le renouvellement
- Les soumissions du dossier professionnel de l'étape 1 et de l'étape 2
- Les évaluations des examens de l'exercice
- Les examens des évaluations des compétences et le plan directeur mis à jour

Le comité a reçu des exposés sur les sujets suivants :

- Orientation – Rôles et responsabilités des membres du comité, cadre décisionnel axé sur le risque
- Thèmes d'apprentissage du cycle de vérification 2022
- Mises à jour du programme d'assurance de la qualité – 2 ans après le lancement

Examen et mise à jour de huit politiques à l'appui du programme d'assurance de la qualité mis à jour axé sur :

- L'examen de l'exercice – Ces politiques fournissent aux titulaires une description de l'examen de l'exercice et des critères utilisés pour évaluer la vérification.
  - **Politique 24 du PAQ : Description de l'examen de l'exercice**
  - **Politique 103 du PAQ : Critères d'évaluation des examens de l'exercice**
- Évaluation des compétences – Ces politiques guident les membres du comité dans leur évaluation des compétences et décrivent les qualifications et les responsabilités des évaluateurs.

- **Politique 28 du PAQ : Description de l'évaluation des compétences**
- **Politique 39 du PAQ : Évaluateur du Programme d'assurance de la qualité**
- **Politique 49 du PAQ : Examen de l'évaluation des compétences**

- Dossier professionnel – Ces politiques fournissent aux inscrits une description du dossier professionnel et fournissent des conseils concernant les activités de dossier professionnel qui correspondent à leurs objectifs d'apprentissage.

- **Politique 15 du PAQ : Description du dossier professionnel**
- **Politique 22 du PAQ : Étude autodirigée**

- Déclarations d'assurance de la qualité – Cette politique guide le personnel du PAQ dans le traitement des inscrits qui déclarent eux-mêmes leur non-conformité aux déclarations au cours du processus de renouvellement annuel.

- **Politique 40 du PAQ : TLM non conformes aux déclarations d'AQ lors du renouvellement annuel**

Le comité a examiné quatre cas relatifs à l'assurance de la qualité et en a délibéré. On a demandé aux inscrits de démontrer leur conformité au PAQ en s'acquittant de diverses obligations en matière d'AQ. Les quatre cas ont été fermés avec succès.

# Étape 1 du dossier professionnel

<b>Nombre total d'inscrits en exercice qui ont soumis l'étape 1 du dossier professionnel</b>	<b>6012</b>	
Nbre/% d'inscrits en exercice qui ont soumis l'étape 1 du dossier professionnel au plus tard le 31 mars 2023	<b>5633</b>	<b>93,7 %</b>
Nbre/% d'inscrits en exercice qui n'ont pas soumis l'étape 1 du dossier professionnel le 31 mars 2023	<b>379</b>	<b>6,3 %</b>
Nbre/% d'inscrits en exercice qui ont eu besoin d'encadrement pour réussir l'étape 1	<b>20</b>	<b>0,3 %</b>

# Étape 2 du dossier professionnel

<b>Nombre total d'inscrits en exercice sélectionnés au hasard à des fins de vérification</b>	<b>733</b>	
Nombre et pourcentage d'inscrits inadmissibles à une vérification (c.-à-d. changement de catégorie d'inscription, démission)	<b>30</b>	<b>4 %</b>
Nombre total d'inscrits en exercice admissibles à la vérification	<b>703</b>	
Nbre/% d'inscrits en exercice qui ont soumis l'étape 2 du dossier approuvée	<b>703</b>	<b>100 %</b>
Nbre/% d'inscrits en exercice qui n'ont pas soumis leur étape 2 du dossier approuvée	<b>0</b>	<b>0 %</b>
Nombre de soumissions approuvées à la première tentative	<b>694</b>	<b>98,7 %</b>
Nombre de soumissions nécessitant des modifications à la première tentative	<b>9</b>	<b>1,3 %</b>

## PRISM

<b>Sujet 2023</b>	<b>Règlement sur la faute professionnelle des TLM</b>
Pertinence du sujet	82 % des inscrits estimaient que le sujet était pertinent pour leur exercice
Inscrits qui ont choisi le sujet PRISM comme objectif	1 196 (19 %)
Question avec le plus grand nombre de sélections incorrectes :	<b>Q1</b> Quelle loi définit les composantes particulières du programme d'assurance de la qualité de l'OTLMO?
Réponse	<i>Loi de 1991 sur les technologistes de laboratoire médical</i>
Question ayant reçu le plus grand nombre de bonnes réponses à la première tentative :	<b>Q5</b> Toute activité qui permet à un technologiste de laboratoire médical d'améliorer ses connaissances, ses compétences ou son jugement peut être suivie comme une activité de développement professionnel.
Réponse :	Vrai

# Examen de l'exercice

Nombre total d'inscrits en exercice sélectionnés au hasard à des fins de vérification	811	
Nombre total d'inscrits en exercice admissibles à la vérification	805	
Nbre/% d'inscrits qui ne sont pas admissibles à une vérification (c.-à-d. changement de catégorie d'inscription, démission)	6	0,7 %
Nbre/% d'inscrits en exercice qui ont réussi la vérification	798	99,1 %
Nbre/% d'inscrits qui ont eu besoin de tentatives supplémentaires	6	0,7 %
Nbre/% d'inscrits renvoyés au comité d'assurance de la qualité	1	0,1 %

## Évaluation des compétences

L'OTLMO maintient une réserve de six évaluateurs d'évaluation des compétences admissibles qui remplissent les exigences annuelles liées à l'administration et à la production de rapports sur les évaluations de l'EC. Chaque évaluateur de l'EC a rempli ses exigences de formation annuelles et est resté compétent dans l'administration de cette évaluation, au besoin.

Le Plan directeur de l'EC a été examiné et approuvé par le comité d'assurance de la qualité lors de sa réunion de juillet 2023. D'autres sections ont été ajoutées, y compris l'utilisation prévue de l'évaluation, le format des questions et les résultats.

Aucune évaluation de l'EC n'a été effectuée en 2023.

## Ressources sur la collaboration interprofessionnelle (CIP)

L'infographie sur la collaboration interprofessionnelle (CIP) de l'OTLMO a été élaborée par le personnel de l'OTLMO à la suite d'un sondage mené en 2022 auprès d'un groupe de 1 000 inscrits en exercice sélectionnés au hasard. L'infographie présente les résultats du sondage et montre comment la CIP dans l'exercice du TLM a évolué au fil du temps. L'infographie est unique en ce sens qu'elle fournit également des informations relatives à l'impact de COVID-19 sur l'exercice du TLM. Vous pouvez accéder à l'infographie [ici](#).

# Conduite professionnelle

**Le comité des enquêtes, des plaintes et des rapports (CEPR)** examine toutes les plaintes et tous les rapports d'enquête liés à la conduite des inscrits. Le comité a tenu six réunions en 2023 et a pris les mesures suivantes :

- Réception d'une orientation sur le mandat et les pouvoirs du comité en vertu de la *Loi de 1991 sur les professions de la santé réglementées*
- Examen et approbation des trois (3) politiques suivantes du CEPR :
  - **Politique 03 du CEPR – Changement de classe d'inscription**
  - **Politique 04 du CEPR – Sous-comité d'enquête**
  - **Politique 06 du CEPR – Déclarations obligatoires**
- Conclusion de (3) trois questions en exigeant que les inscrits suivent un programme de formation continue ou de remédiation précis (SCERP).
- Renvoi de deux inscrits à un comité d'enquête.
- Approbation de la nomination d'un enquêteur dans 13 affaires.
- Conclusion de cinq questions de conduite avec des rappels ou aucune autre mesures.
- Administration d'une mise en garde.

En 2023, une décision du CEPR a été confirmée dans une plainte qui a fait l'objet d'un appel auprès de la Commission d'appel et de révision des professions de la santé (CARPS).

## **Comité d'aptitude professionnelle**

Le comité d'aptitude professionnelle tient des audiences pour déterminer si un inscrit est physiquement ou mentalement incapable et détermine une ordonnance approuvée

à imposer. Les sous-comités d'aptitude professionnelle publient une décision et des motifs dans chaque cas qu'ils entendent. Il n'y a eu aucun renvoi au comité d'aptitude professionnelle en 2023 et, par conséquent, aucune audience n'a eu lieu.

## **Comité des relations avec les patients**

Le comité des relations avec les patients planifie, met en œuvre et surveille le programme de relations avec les patients de l'OTLMO, comme l'exige la *Loi de 1991 sur les professions de la santé réglementées*. Le programme des relations avec les patients comprend des mesures visant à prévenir l'abus sexuel des patients, des exigences en matière d'éducation pour les inscrits, des lignes directrices sur la conduite des inscrits avec les patients et la communication d'information au public. Le programme offre du financement pour la thérapie et la consultation psychologique aux patients qui allèguent avoir été victimes de violence sexuelle de la part des inscrits. En 2023, le comité :

- A reçu une orientation sur son mandat, le cadre législatif, le plan de prévention des abus sexuels de l'OTLMO, le financement de la thérapie et de la consultation psychologique, ainsi que la confidentialité et les conflits d'intérêts.
- A examiné et approuvé une politique dans le cadre de son examen régulier des politiques :
  - **Politique 08 du CRP – Gestion des fonds pour les services de thérapie et de consultation psychologique**
- A examiné et approuvé cinq lignes directrices et ressources nouvelles et existantes qui forment le plan de prévention des abus sexuels de l'OTLMO :
  - **Lignes directrices pour la prévention des abus sexuels**
  - **Fiche d'information sur le financement de la thérapie ou des consultations**
  - **Formulaires de demande de financement Partie A et Partie B (nouveau)**

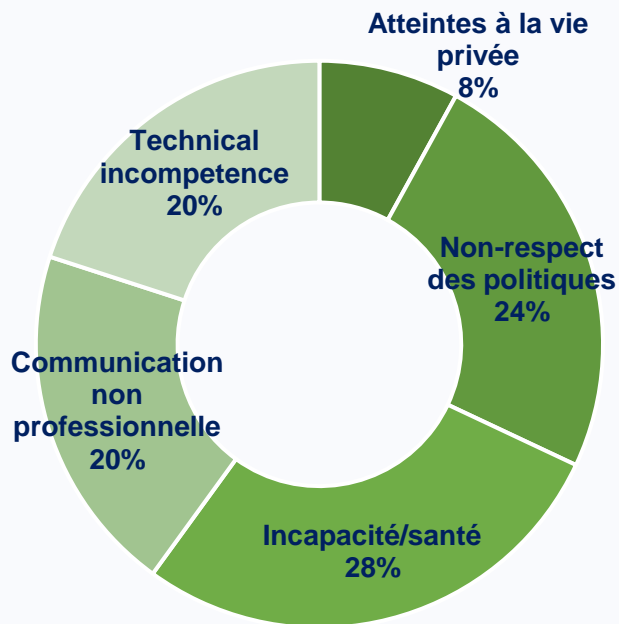
Aucune demande de thérapie ou de consultation psychologique n'a été faite en 2023.

### Comité disciplinaire

Le comité disciplinaire examine les allégations de faute professionnelle ou d'incompétence qui sont renvoyées pour une audience et détermine la peine à imposer. Il n'y a pas eu d'audiences du comité disciplinaire en 2023.

### Déclarations obligatoires

Les employeurs et les établissements sont tenus de signaler à l'Ordre si la pratique d'un TLM est restreinte, suspendue ou résiliée en raison d'une faute professionnelle, d'incompétence ou d'incapacité. L'OTLMO a reçu 25 déclarations obligatoires provenant de 19 employeurs en 2023. Parmi les problèmes relevés dans les déclarations obligatoires, mentionnons les suivants :



Chaque année, l'OTLMO reçoit des plaintes au sujet de praticiens et de questions qui ne relèvent pas de sa compétence. En 2023, l'OTLMO a reçu 31 plaintes non liées aux TLM :

- 32 % concernaient des techniciens ou des assistants de laboratoire médical
- 31 % concernaient des laboratoires ou des centres de prélèvement d'échantillons
- 13 % étaient liés à d'autres professionnels de la santé

L'OTLMO avise ces plaignants que leurs plaintes ne relèvent pas de la compétence de l'Ordre et les dirige vers les ressources qui les aideront à déposer leur plainte. Si la plainte porte sur un laboratoire ou un centre de prélèvement d'échantillons autorisé ou sur un technicien ou un assistant travaillant dans un établissement titulaire d'un permis, le plaignant reçoit les coordonnées des laboratoires et des services de diagnostic de la Direction des laboratoires communautaires et de génétique du ministère de la Santé de l'Ontario. Si la plainte concerne un autre professionnel de la santé réglementé, le plaignant reçoit les coordonnées de l'organisme de gouvernance approprié.

**Remarque :** *Les plaintes au sujet des assistants et des techniciens de laboratoire médical portaient principalement sur la communication et la conduite non professionnelles, le consentement des patients et les erreurs dans les prélèvements d'échantillons. Les plaintes concernant les laboratoires ou les centres de prélèvement d'échantillons portaient principalement sur la propreté et la rapidité de la déclaration.*



**ORDRE DES TECHNOLOGISTES DE  
LABORATOIRE MÉDICAL DE L'ONTARIO**

ÉTATS FINANCIERS SOMMAIRES

31 décembre 2023

**HILBORN**LLP

## **Rapport du vérificateur indépendant sur les états financiers sommaires**

Au conseil d'administration de l'Ordre des technologistes de laboratoire médical de l'Ontario

### **Opinion**

Les états financiers sommaires, qui comprennent le bilan sommaire au 31 décembre 2023 et l'état sommaire des résultats de l'exercice clos à cette date, ainsi que la note connexe, sont tirés des états financiers vérifiés de l'Ordre des technologistes de laboratoire médical de l'Ontario (l'« Ordre ») pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2023.

Nous sommes d'avis que les états financiers sommaires ci-joints sont un bon résumé des états financiers vérifiés, conformément aux critères décrits dans la note afférente aux états financiers sommaires.

### **États financiers sommaires**

Les états financiers sommaires ne contiennent pas toutes les informations exigées par les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif. La lecture des états financiers sommaires et du rapport du vérificateur s'y rapportant ne remplace donc pas la lecture des états financiers vérifiés de l'Ordre et du rapport du vérificateur s'y rapportant.

### **Les états financiers vérifiés et notre rapport à ce sujet**

Nous avons exprimé une opinion de vérification non modifiée sur les états financiers vérifiés dans notre rapport daté du 27 mai 2024.

### **Responsabilité de la direction quant aux états financiers sommaires**

La direction est responsable de la préparation des états financiers sommaires conformément aux critères décrits dans la note afférente aux états financiers sommaires.

### **Responsabilité des vérificateurs**

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur la question de savoir si les états financiers sommaires constituent un bon résumé des états financiers vérifiés en fonction de nos procédures, qui ont été menées conformément à la Norme canadienne d'audit (NCA) 810, *Missions visant la délivrance d'un rapport sur des états financiers résumés*.



Toronto (Ontario)  
27 mai 2024

Comptables professionnels agréés  
Experts-comptables autorisés

# ORDRE DES TECHNOLOGISTES DE LABORATOIRE MÉDICAL DE L'ONTARIO

## Bilan sommaire

31 décembre	2023 \$	2022 \$
<b>ACTIF</b>		
Actif à court terme		
Encaisse	3 288 235	3 467 804
Investissements – à court terme	1 331 065	792 722
Charges payées d'avance et diverses créances	117 317	116 207
	<b>4 736 617</b>	<b>4 376 733</b>
Actifs à long terme		
Investissements – à long terme	1 693 633	1 873 000
Immobilisations corporelles	171 690	105 004
	<b>1 865 323</b>	<b>1 978 004</b>
	<b>6 601 940</b>	<b>6 354 737</b>
<b>PASSIF</b>		
Passif à court terme		
Comptes fournisseurs et charges à payer	428 456	409 747
Produits reportés	2 131 933	2 121 430
	<b>2 560 389</b>	<b>2 531 177</b>
Passif à long terme		
Incitatif à la location reporté	26 791	39 151
	<b>2 587 180</b>	<b>2 570 328</b>
<b>ACTIF NET</b>		
Investissement dans les immobilisations corporelles	171 690	105 004
Fonds de fonctionnement	1 773 070	1 609 405
Fonds de thérapie contre la violence	60 000	60 000
Fonds de conduite professionnelle	250 000	250 000
Fonds de réserve	1 300 000	1 300 000
Fonds de défi stratégique	100 000	100 000
Fonds de stabilisation des honoraires	360 000	360 000
	<b>4 014 760</b>	<b>3 784 409</b>
	<b>6 601 940</b>	<b>6 354 737</b>

Des états financiers complets vérifiés sont disponibles sur demande auprès du bureau du registraire.

# ORDRE DES TECHNOLOGISTES DE LABORATOIRE MÉDICAL DE L'ONTARIO

## État sommaire des résultats d'exploitation

Exercice terminé le 31 décembre	2023 \$	2022 \$
Revenus		
Cotisations syndicales	2 303 477	2 296 077
Revenu des investissements	150 631	63 162
Autres revenus	23 571	37 360
	<b>2 477 679</b>	<b>2 396 599</b>
Charges		
Services aux membres	173 861	174 406
Conseil d'administration et comités	144 456	132 968
Développement stratégique et projets	51 125	12 964
Services généraux   d'entreprise	1 731 481	1 705 199
Dépréciation	146 405	78 891
	<b>2 247 328</b>	<b>2 104 428</b>
Excédent des produits sur les charges pour l'exercice	<b>230 351</b>	<b>292 171</b>

## Note afférente aux états financiers sommaires

31 décembre 2023

### 1. Base de présentation

Ces états financiers sommaires ont été préparés à partir des états financiers vérifiés de l'Ordre (l'« Ordre ») pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2023, sur une base qui est conforme, à tous les égards importants, avec les états financiers vérifiés de l'Ordre, à l'exception de l'information présentée à l'égard de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie et divulguée dans les notes afférentes aux états financiers vérifiés qui n'a pas été présentée.

Des états financiers complets vérifiés sont disponibles sur demande auprès du bureau du registraire.

# HILBORN

LISTENERS. THINKERS. DOERS.